

Date de convocation : 17/03/2016

Nombre de membres : 98

Présents : 57

Date d'affichage : 17/03/2016

Pouvoirs : 6

Votants : 63

Le vingt-cinq mars deux mille seize, les délégués du SMIRGEOM du secteur Est de la Sarthe se sont réunis à la salle polyvalente de Tuffé, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Michel ODEAU.

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE****N** : Jean-Marie RAVE, Jean AUVRAY, Pierre MERCIER, André GARIN, Gérard CHERY, Joël LHERMITTE, Claudius SALTEL, Claude REZE, Robert DUPAS, Rémi MATRAS et Didier GRANGER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN****N** : Gilbert CUREAU, Patrick BREBION, Michel FROGER, Roger LECOMTE, Chantal BUIN-CHARTIER et Jean-Yves LAUDE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS****N** : André PIGNE, Jean-Patrick MUSSARD, Paul GLINCHE, Annie BUSSON, Cornelis VAN DEN HAM, Romuald MICK, Stéphane LEDRU et Annick CUISNIER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE****N** : Michèle LECOMTE, Régis BREBION, Michel DIVARET, Jean-Claude GOUHIER, Michel ROUAUD, Annie CHOPLIN, Sophie DESTOUCHES, Philippe GRIGNE, Sophie DOLLON, Claude GRIGNON, Christian BLOC, Franck BONHOMMET, Vincent PETIT, Jérémie CANTY, Philippe BROSSIER, Willy PAUVERT, Michel ODEAU et Roger LEBRETON.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE****N** : Claude HERTEREAU, Francis BOUSSION, Sylvie CHARTIER et Claude JUIGNET.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE****N** : Jacky LEDRU, Gérard BROUARD, Michel MERCIER, Gérard BATARD, Gérard ESNAULT, Annette ESNAULT, Jean-Claude LABELLE, Éric BARBIER et Prosper VADE.

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE****N** : Didier CROISSANT.

**POUVOIRS****N** : Patrick DE MEYERE donne pouvoir à Michel ODEAU, Patrick GREMILLON donne pouvoir à Jean-Marie RAVE, Arlette HERISSON donne pouvoir à Prosper VADE, Odile HUPENOIRE-BONHOMME donne pouvoir à Didier CROISSANT, Serge RENAULT donne pouvoir à Jean-Patrick MUSSARD et Hervé THUAUDET donne pouvoir à Stéphane LEDRU.

***Constituant la majorité des membres en exercice.***

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS CALAISIE****N** : Patrick GREMILLON, Valérie BONNEFOI et Éric BUISSON.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BILURIEN****N** : Jean-Marie BOUCHE et Francis REGNIER.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES BRIERES ET DU GESNOIS****N** : Jean-Paul HUBERT, Hervé THUAUDET, Brigitte BOUZEAU, Michel PRE, Jimmy LEGOT, Jean-Claude BOUTTIER et Michel JACK.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'HUISNE SARTHOISE****N** : Danièle CHARTRAIN, Christian LANDEAU, Roland LALAIRE, Patrick DE MEYERE, Roland MARCOTTE, Hugues DE VAUPLANE et Patricia EDET.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUCE****N** : Jarno ROBIL et Daniel FOURNY.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE BRAYE****N** : Dominique COUALLIER, Michel DESVEAUX, Olivier DRONNE, Matthias KASER, Arlette HERISSON et Nadine MERCIER.

**MONDOUBLEAU****N** : Serge RENAULT.

**SARGE SUR BRAYE****N** : Jean LEGER

**SICTOM DE MONTOIRE-LA CHARTRE****N** : Hervé BINOIS, Didier BOUHOURS, Jocelyne GOUPY, Odile HUPENOIRE BONHOMME, Janine LARIDANS, Patrick LIBERGE, Joëlle MESME, Gilbert MOYER et François RONCIERE.

**Assistaient également****N** : Monique FOURMONT, René COSNARD, André FROGER, Jean-Claude SENE et Guy CHEVAUCHER.

**Autres présents****N** : Lucien BRETON, Christine RICHARD, Frédéric QUINTART et Marie EMONNET.

***Michèle LECOMTE est nommée secrétaire de séance.***

Monsieur Michel ODEAU, président, ouvre la séance et remercie la municipalité de Tuffé et présente le compte rendu du conseil syndical du 04/12/2015.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Cependant M. RAVE Jean-Marie nous fait part d'une remarque concernant

## AFFAIRES PRESENTANT UN INTERET COMMUN

### I.-Affaires financières

#### 1.Approbation du compte de gestion 2015

Le Conseil Syndical, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs actives ;

**DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 2.Approbation du compte administratif 2015

Conformément au code général des collectivités territoriales, le président se retire de la salle et ne prend pas part au vote. Il transmet par intérim la présidence de l'assemblée à M. Jean-Patrick MUSSARD, vice-président en charge des Finances.

Le Conseil Syndical après avoir entendu le Compte Administratif 2015;

**STATUANT** sur les résultats de l'exercice 2015;

**CONSTATANT** que le Compte Administratif de 2015 fait apparaître un excédent cumulé d'exploitation pour un montant de **736 393€16** en section de fonctionnement, un déficit cumulé de - **485 751€98** en section d'investissement et un déficit de - **21 933 €** de restes à réaliser en section d'investissement.

**DECIDE** à l'unanimité du report au budget supplémentaire 2016 comme suit :

En section Investissement

- Excédent capitalisé + **695 651€98**

En section Fonctionnement

- Report du solde d'exécution + **40 741€18.**

### **3.Retrait de Champagné**

Suite au retrait de la commune de Champagné le 1<sup>er</sup> avril 2015, le SMIRGEOMES et Le Mans Métropole ont trouvé un accord sur les points suivants pour la contribution de sortie :

Bilan actif-Passif : 151 902 €  
Cession des bacs : 1 431 €  
Post Exploitation : 420 000 €  
-----

Total contribution de sortie : 573 333 €

Le SMIRGEOMES a proposé à Le Mans Métropole, un échéancier des versements, celui-ci a été validé par courrier de Le Mans Métropole le 10 février dernier.

Le Président propose au conseil syndical de valider le montant de la contribution de sortie et l'échéancier comme ci-dessous :

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Bilan actif	151 902 €								
Cession des bacs	1 431 €								
Poste exploitation		60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>153 333 €</b>	<b>60 000 €</b>	<b>573 333 €</b>						

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de valider le montant de la contribution de sortie de 573 333 €uros et l'échéancier des versements proposé ci-dessus.

#### **4.Sictom de Montoire-la Chartre**

##### **a)Régularisation de la participation 2015**

Le Président présente à l'ensemble des membres du conseil syndical le montant à rembourser au SICTOM de Montoire-La Chartre au titre de la régularisation de la participation de l'année 2015 :

<b><u>COLLECTIVITE</u></b>	<b>Montant de la régularisation 2015</b>
<b>SICTOM de Montoire La Chartre</b>	<b>30 284 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de définir et rembourser le montant de la régularisation de la participation 2015 du SICTOM de Montoire-La Chartre conformément au tableau ci-dessus.

##### **b)Modification de la participation 2016**

Suite à une erreur lors du décompte des participations 2016 pour le marché « tri des emballages du Sictom » avec SITA, il est proposé de modifier le montant de la participation du SICTOM de Montoire La Chartre de la manière suivante :

<b><u>COLLECTIVITES</u></b>	<b>Montant total de la participation en 2016</b>	<b>Détail des versements</b>					
		<b>1er versement</b>	<b>2ème versement</b>	<b>3ème versement</b>	<b>4ème versement</b>	<b>5ème versement</b>	<b>6ème versement</b>
<b>SICTOM de Montoire-La Chartre</b>	<b>1 144 719 €</b>	208 436 €	208 436 €	165 436 €	187 470 €	187 470 €	187 471 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de modifier le montant des quatre derniers versements de la participation 2016 du SICTOM de Montoire La Chartre conformément au tableau ci-dessus.

#### **5.Provisions pour litiges et contentieux**

En application du principe comptable de prudence, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

L'article L.2321-2 du CGCT, prévoit qu'une provision doit être obligatoirement constituée par l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

A ce jour 2 contentieux en première instance sont en cours contre le SMIRGEOMES, détaillé ci-dessous :

Tiers	Objet du recours	Contentieux	Montant du risque estimé
<b>Société FOURNIGAULT</b>	Construction usine du Ganotin en 2011 : surplus de béton	Tribunal Administratif de Nantes Sept 2014	170 000 €
<b>FEDERATION DE PECHE</b>	Rejet de lixiviats (jus des refus OMR) dans le ruisseau le Tusson au Ganotin	Tribunal Administratif de Nantes Sept 2015	26 000 €
			196 000 €

Le président propose :

- de retenir le régime budgétaire (des provisions semi-budgétaires) de droit commun.
- de créer une provision pour risque et contentieux de 196 000€
- un étalement de la provision sur 2 exercices comptables, détaillé ci-dessous :

Tiers	Montant du risque	Etalement de la constitution de la provision sur <b>2 ans</b>	2016	2017
<b>Société FOURNIGAULT</b>	170 000 €	85 000 €	85 000 €	85 000 €
<b>FEDERATION DE PECHE</b>	26 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
	196 000 €	98 000 €	98 000 €	98 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, avec 2 abstentions, **DECIDE** de constituer une provision pour litige et contentieux d'un montant de 196 000 €, sous le régime de droit commun et d'étaler la constitution de la provision sur 2 années.

## **6. Budget supplémentaire 2016**

Vu la délibération 2015-12-03 du conseil syndical du 4 décembre 2015, votant le budget primitif 2016,

Le Président présente au conseil syndical la proposition du budget supplémentaire 2016 suivant :

<b>Rappel BP 2016</b>		Voté au CS du 4 déc.2015	
	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	10 985 387 €	10 985 387 €	
<b>INVESTISSEMENT</b>	931 842 €	931 842 €	

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
Résultat FONCT 2015		40 741,18 €	
Virement à la section d'INVT	25 020 €		
Dette Intérêts	- 25 020 €		
Dépenses imprévues	96 074,18 €		
Provisions	98 000 €		
Le Mans Métropole		153 333 €	
Sictom de Montoire	- 172 000 €	-	172 000 €
<b>Total BS 2016</b>	<b>22 074,18 €</b>	<b>22 074,18 €</b>	
Total BP Modifié	€ 11 007 461,18	€	11 007 461,18

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
RAR 2015	21 933 €		
Déficit INVT 2015	485 751,98 €		
Excédent capitalisé		695 651,98 €	
Dette Capital	9 920,00 €		
Projets 2016	15 100 €		
Diminution du virement de la section de Fonct		25 020 €	
Emprunt		-	187 967,00 €
<b>Total BS 2016</b>	<b>532 704,98 €</b>	<b>532 704,98 €</b>	
Total BP Modifié	€ 1 464 546,98	€	1 464 546,98

**En section de fonctionnement : + 22 074€18**

**En section d'investissement : + 532 704€98**

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, **avec 2 abstentions**, **APPROUVE** le budget supplémentaire 2016.

## **7.Ligne de trésorerie**

Pour information :

### **Contrat en cours CREDIT AGRICOLE**

Contrat du 1er/06/2015 – durée 1 an

Montant maxi : 300 000 €

Index : EURIBOR 3 mois moyenné + MARGE DE 1.30% AN – Taux variable

Commission d'engagement : 0.30% soit 900€

Commission de non utilisation : 0% du montant non utilisé

Date de fin : 31/05/2016

Délibération 2015/06/01 – CS du 29/05/2015

## **II.- AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **1.Renouvellement des marchés**

- Déchèteries du SICTOM au 01/08/2016
- Refus du TMB au 01/07/2016
- Encombrants des déchèteries au 01/07/2016
- Déchèteries du SMIRGEOMES au 1<sup>er</sup> mars 2017
- Centre de tri au 01/04/2017

### **2.Avenants aux marchés**

#### **AVENANT AU MARCHE DECHETS DANGEREUX**

Suite à une augmentation des tonnages, le montant global du marché «collecte et traitement des déchets dangereux sur les déchèteries du SMIRGEOMES» vient d'être dépassé.

Dans un souci de continuité du service public, de maintenir le traitement et les paiements de la prestation, il est donc proposé de procéder à la signature d'un avenant pour modifier le montant global du marché :

- montant global d'origine = 53 218,92 € H.T.

- nouveau montant global = 53 718,92 € H.T., soit une augmentation de 0,94 %.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer l'avenant avec TRIADIS pour modifier le montant global du marché.

#### **AVENANT AU MARCHE VEGETAUX SMIRGEOMES**

Suite à une augmentation des tonnages, le montant global du marché «prise en charge, transport, broyage, valorisation des végétaux collectés au sein des déchèteries du SMIRGEOMES » va être dépassé dans les prochains mois.

Dans un souci de continuité du service public, de maintenir le traitement et les paiements de la prestation, il est donc proposé de procéder à la signature d'un avenant pour modifier le montant global du marché :

- montant global d'origine = 963 913,80 € H.T.

- nouveau montant global = 1 133 913,80 € H.T., soit une augmentation de 17,64 %.

La commission d'appel d'offres a été consultée pour avis avant le conseil syndical et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer l'avenant avec VEOLIA MAINE COLLECTE pour modifier le montant global du marché.

#### **AVENANT AU MARCHE VALORISATION DU BOIS**

Suite à une augmentation des tonnages, le montant global du marché «mise à disposition de conteneurs, évacuation et valorisation du bois- Sictom de Montoire» va être dépassé dans les prochains mois.

Dans un souci de continuité du service public, de maintenir le traitement et les paiements de la prestation, il est donc proposé de procéder à la signature d'un avenant pour modifier le montant global du marché :

- montant global d'origine = 19 493,33 € H.T.

- nouveau montant global = 20 993,33 € H.T., soit une augmentation de 7,69 %.

La commission d'appel d'offres a été consultée pour avis avant le conseil syndical et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer l'avenant avec PASSENAUD pour modifier le montant global du marché.

#### **AVENANT AU MARCHE DECHETS VERTS SICTOM**

Suite à une augmentation des tonnages, le montant global du marché «mise à disposition de conteneurs, évacuation et valorisation des déchets verts – SICTOM de Montoire» va être dépassé dans les prochains mois.

Dans un souci de continuité du service public, de maintenir le traitement et les paiements de la prestation, il est donc proposé de procéder à la signature d'un avenant pour modifier le montant global du marché :

- montant global d'origine = 37 625 € H.T.

- nouveau montant global = 44 625 € H.T., soit une augmentation de 18,60 %.

La commission d'appel d'offres a été consultée pour avis avant le conseil syndical et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer l'avenant avec SOCCOIM pour modifier le montant global du marché.

### 3. Signature convention RECYCL M

Il est proposé de signer une convention avec l'éco organisme RECYCL M, qui enlève les films argentiques et/ou numériques sur les déchèteries.

Durée de la convention : 2 ans renouvelable par reconduction expresse.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à signer cette convention avec l'éco organisme RECYCL M.

### 4. Informations diverses

#### a) Loi Nôtre : impact sur le Smirgeomes

→ Réunion Syndicat du Val de Loir le 02 février 2016 à 15h00 : retour

#### b) Facturation RI :

Suite à la demande de la Communauté de Communes du Pays calaisien de la reprise de la facturation par le SMIRGEOMES, une réunion entre nos services a eu lieu le 1<sup>er</sup> février 2016.

Lors de la réunion, les modalités de reprise de la facturation de la Communauté de Communes du Pays calaisien ont été définies et calquées sur les modalités de facturation existantes des autres C.C.

- TIP (Titre Interbancaire de Paiement) sur les Brières et Gesnois : possibilité de la mise en place du TIP de façon différenciée pour les C.C → chaque C.C pourra décider de passer au TIP SEPA sans que cela n'impacte les autres selon les modalités suivantes :

- Prise en charge de la conception par le SMIRGEOMES : 300 €
- Prise en charge par les C.C des tests de facturation : 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical **AUTORISE** les Communauté de communes à mettre en place le TIP selon les modalités définies ci-dessus.

#### c) Négociation BIOVEA :

Le courrier a été envoyé au groupement BIOVEA le 18 janvier 2016 avec mise en demeure de répondre sous 15 jours.

→ Réponse de Veolia le 08/02/16 : « en tant que Mandataire du Groupement, avons pris la décision, dans un premier temps de réaliser les travaux de séparation des réseaux afin de débloquent la situation rapidement. »

### III.-PERSONNEL

#### 1. Départ de Fabrice Thas, responsable des déchèteries

Le recrutement est en cours.

#### 2. Remplacement de Marc Degras

Le recrutement est en cours.

Voir si possibilité de reclasser sur ce poste à 24h75 du personnel de centre de tri pour anticiper la fermeture de mars 2017.

#### 3. Avancement de grade

Il est proposé de créer 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe (1 poste à temps complet et 1 poste à temps non complet (28h25)) à compter du 01/07/2016 dans le cadre de la promotion interne des agents (avancements de grade) et par conséquent de supprimer 2 postes d'adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **DECIDE** de créer 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à compter du 01/07/2016.

#### 4. Détermination des taux de promotion

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables », c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100 %).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le président propose de fixer ce ratio commun à 100 % pour l'année 2016 pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur (concerne 2 avancements au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, à l'unanimité, **AUTORISE** le Président à fixer ce ratio commun à 100 % pour l'année 2016 pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur.

### IV.-POINTS DIVERS

#### 1. Commission mise en place de la CO,5

Définition des membres de cette commission au vu de l'arrêté.

2. Local de Montfreslon

En cours de négociation pour agrandir la surface.

3. Câblage info des bureaux et baie de brassage

A changer, devis en cours.

4. Packmat

2 solutions (valeur neuve 63 k€HT)

-Vente du PACKMAT en l'état

-Reconditionnement et utilisation pour le compactage des refus de TMB dans les bennes avant transport pour densifier les produits

5. SMIRGEOMES info

Evolution future : mode de distribution, impression, calendrier,...

6. Réunion publique d'information à Savigné (1er sem 2016): en attente de date.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du conseil syndical s'achève à 20h30.